

**FEUILLE DE ROUTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES REFORMES  
ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES DE L'UNION AFRICAINE**

## RÉFORME FINANCIÈRE

### a) INTRODUCTION

Conformément à la décision **Ext/Assembly/AU/Dec.1(XI)** de la Conférence, la Commission a reçu mandat de présenter la feuille de route sur les réformes budgétaires et financières.

Les décisions de la Conférence sur les réformes budgétaires et financières visent à atteindre les objectifs clés suivants :

- Autonomie financière et dépendance réduite ;
- Gestion prudente des ressources, transparence et responsabilisation accrues ;
- Contrôle plus important et plus stratégique des dépenses globales et de l'établissement de priorités axées sur le rendement et les résultats ;
- Renforcement de la capacité de contrôle des États membres à évaluer l'efficacité, l'impact et la pertinence des programmes en termes de résultats réels et fournir une information améliorée et utile pour la prise de décision.

Le document présente une synthèse des décisions et l'état de la mise en œuvre des principales actions engagées depuis 2015, ainsi qu'un aperçu des initiatives attendues pour la mise en œuvre complète des réformes financières.

### b) RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

- **Par les décisions Assembly/ AU/Dec.561(XXIV) d'Addis-Abeba, janvier 2015, et Assembly/AU/Dec.577(XXV) et Assembly/AU/Dec.578(XXV) de Johannesburg, juin 2015** sur le budget et le financement, la Conférence demande aux États membres de financer 100% du budget de fonctionnement, 75% du budget-programme et 25% du budget des opérations de soutien de la paix. Elle demande également à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le taux d'exécution du budget par rapport aux fonds disponibles, et de renforcer son processus de contrôle interne afin de garantir une utilisation judicieuse des ressources mises à la disposition de l'organisation ;
- **La décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.605(XXVII) prise à Kigali en juillet 2016** institue : a) un prélèvement de 0,2% sur tous les biens importés éligibles sur le continent afin de financer les budgets des opérations, des programmes et des opérations de soutien de la paix de l'Union africaine à partir de l'année 2017 ; b) la création d'un Comité des ministres des

Finances composé de dix États membres représentant les cinq (5) régions et participant à la préparation du budget annuel ; et c) la mise en œuvre tous les aspects liés à l'opérationnalisation du Fonds pour la paix de l'UA, en particulier les règles et règlements juridiques, opérationnels et financiers.

- La **décision Assembly/AU/Dec.635(XXVIII) d'Addis-Abeba prise en janvier 2017**, appelle à la mise en œuvre intégrale de la décision de Kigali sans retard indu, et décide également ce qui suit : Le Comité des dix ministres des Finances assume la responsabilité du contrôle du budget et du fonds de réserve de l'Union africaine ; (b) l'élaboration d'un ensemble de « règles d'or » établissant des principes clairs en matière de gestion financière et de responsabilité ; et (c) le barème actuel des contributions devrait être révisé sur la base des principes de capacité de paiement, de solidarité et de partage équitable des charges afin d'éviter la concentration des risques.
- La **décision Assembly/AU/Dec.687(XXX) prise à Addis-Abeba en janvier 2018** adopte les « règles d'or » pour fournir un cadre aux principes de gestion et de responsabilité financières au sein de l'Union africaine et demande à la Commission de l'UA de mettre à jour les règles et règlements financiers de l'UA en tenant compte de ces règles d'or et des mécanismes permettant l'implication du F15 dans les questions budgétaires et financières de l'Union.
- La **décision Ext/Assembly/AU/Dec.1(XI) prise à Addis-Abeba en novembre 2018** demande à la Commission d'élaborer une feuille de route sur la mise en œuvre des réformes administratives et financières devant être présentée à la trente-quatrième session ordinaire du Conseil exécutif prévue pour les 7 et 8 février 2019 au Siège de l'UA.

### **c) ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE**

Par décisions Assembly/AU/Dec.635(XXVIII), Assembly/AU/Dec.687(XXX) et EX.CL/Dec.916(XXVIII) Rev.1, les organes de décision ont été résolus premièrement, à renforcer, réformer et renommer le Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières comme Sous-comité chargé de la supervision générale et de la coordination des questions budgétaires, financières et administratives, et à créer le Comité des ministres des Finances (initialement le F10) étendu au F15).

Au cours des deux dernières années, la Commission a collaboré régulièrement et étroitement avec ces structures, ce qui a permis de franchir les étapes clés ci-après :

#### **a) Financement de l'Union**

À la suite de la décision historique Assembly/AU/Dec.605(XXVII) sur le financement de l'Union adoptée à Kigali en juin 2016, 24 États membres se trouvaient à différents stades de sa mise en œuvre<sup>1</sup> en décembre 2018.

- 14 des 24 États membres<sup>2</sup> ont commencé à percevoir le prélèvement.

### **b) Mise en œuvre des règles d'or**

Sur les neuf (9) règles d'or adoptées par la Conférence en janvier 2018, six (6) d'entre elles sont pleinement opérationnelles.

1. Règle d'or N° 1 : les contributions des États membres doivent couvrir un seuil minimal du budget ;
2. Règle d'or deux : le revenu doit être prévisible ;
3. Règle d'or trois : les budgets doivent être crédibles ;
4. Règle d'or quatre : les plafonds de dépenses devraient être fixés ;
5. Règle d'or cinq : toutes les dépenses doivent être autorisées ;
6. Règle d'or six : les flux de ressources et les transactions doivent être fiables et efficaces.

Leur application a abouti à la rationalisation du budget, à la focalisation sur les résultats et à l'alignement sur les priorités, entraînant une réduction de 12% du budget 2019 par rapport au budget approuvé pour 2018.

### **c) Contribution des États membres au budget**

Depuis l'adoption de la nouvelle formule de financement en juillet 2015 par la décision Assembly/AU/Dec.578(XXV) dans laquelle les États membres ont convenu de financer d'ici 2021 100% du budget de fonctionnement, 75% du budget-programme et 25% du soutien à la paix, les objectifs suivants ont été atteints :

1. Le budget de fonctionnement est financé à 100% avec les fonds des États membres par rapport à 80% en 2015.
2. Les États membres contribueront à hauteur de 44% du budget-programme en 2019 par rapport à 5,3% en 2015.

---

<sup>1</sup> Kenya, Gambie, Congo, Gabon, Rwanda, Cameroun, Tchad, Sierra Leone, Djibouti, Côte d'Ivoire, Guinée, Bénin, Soudan, Ghana, Maurice, Seychelles, Malawi, Algérie, Nigéria, Comores, Mauritanie, Éthiopie, Sénégal et Libye

<sup>2</sup> Kenya, Gambie, Congo, Gabon, Rwanda, Cameroun, Tchad, Sierra Leone, Djibouti, Côte d'Ivoire, Guinée, Bénin, Soudan et Ghana

3. La contribution des États membres aux opérations de soutien de la paix (en dehors de la contribution au Fonds pour la paix) devrait atteindre 4% en 2019 par rapport à 0% en 2015.

**d) Nouveau régime de sanctions**

Un nouveau régime de sanctions a été adopté par la Conférence en novembre 2018 par la décision Ext/Assembly/AU/Dec.3(XI), qui porte de 2 ans à 6 mois le délai dans lequel un État membre sera considéré comme étant en défaillance. Le nouveau régime de sanction met également l'accent sur le respect des obligations en introduisant une application progressive des sanctions en cas de défaillance d'un État membre.

**e) Mécanismes de surveillance et de responsabilisation**

Par les décisions Assembly/ AU/ Dec.605(XXVII), Assembly/AU/ Dec.635(XXVIII) et Assembly/AU/ Dec.687(XXX), la Commission a reçu mandat de mettre en place des mécanismes de contrôle et de responsabilisation solides pour l'utilisation efficace et prudente des ressources.

Depuis lors, les mesures suivantes ont été mises en place :

- i) La Commission a soutenu les travaux du COREP par le biais de son Sous-comité sur la supervision générale et la coordination des questions budgétaires, financières et administratives, qui a collaboré avec le F15 par l'intermédiaire de son Comité d'experts.
- ii) Le Comité d'experts du F15 a pleinement participé aux processus de préparation du budget et des délibérations de mai à juin 2018, d'août 2018 et d'octobre 2018. Il a également participé et apporté une contribution utile au barème des contributions recalculé qui devait être approuvé lors du prochain Sommet. Leur contribution, conjuguée à celle du Comité ministériel sur le barème des quotes-parts et des contributions (au niveau des ambassadeurs), a contribué utilement à la discussion plus large avec tous les États membres en janvier 2019.

**f) Taux d'exécution du budget**

Dans sa décision **Assembly/AU/Dec.577(XXV)**, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement a demandé à la Commission de prendre les mesures nécessaires pour améliorer le taux d'exécution du budget par rapport aux fonds disponibles.

Des progrès considérables ont été enregistrés depuis 2015. Alors qu'en 2015, le taux d'exécution des fonds disponibles était de 62% (77% et 40%, respectivement pour le budget de fonctionnement et le budget-programme), le taux d'exécution des fonds

disponibles s'est amélioré pour atteindre 78% en 2017 (81% pour le budget de fonctionnement et 70% pour le budget-programme).

#### **g) Révision des Règlements financiers de l'UA**









Les règlements financiers de l'UA sont en cours de révision, en tenant compte des éléments suivants :

- i) Les règles d'or récemment adoptées.
- ii) Les mécanismes pour la participation du F15 aux questions budgétaires et financières de l'Union.
- iii) Les fonds de réserve redéfinis.

#### **h) Reformulation du barème de contributions**

Enfin, le barème des contributions pour la période 2020-2022 a été reformulé en tenant compte des principes de capacité de paiement, de solidarité et de partage équitable de la charge, afin d'éviter la concentration des risques, conformément à la décision de la Conférence Assembly/AU/Dec.635(XXVIII). Il a été conçu dans l'intention d'améliorer le partage général de la charge du budget afin de garantir que l'Union soit financée de manière prévisible, durable, équitable et responsable, avec la pleine propriété de ses États membres. Le barème reformulé a été distribué en juillet 2018 à tous les États membres pour commentaires et contributions. Une réunion pour en débattre devait avoir lieu en janvier 2019 et son adoption par la Conférence en février 2019.

**FEUILLE DE ROUTE DE LA RÉFORME FINANCIÈRE**

<b>FEUILLE DE ROUTE DE LA RÉFORME FINANCIÈRE</b>				
	<b>Descriptif</b>	<b>Jalons Déc. 2018 Janv. - février 2019</b>	<b>Chronologie</b>	<b>Résultat attendu</b>
<i>Réforme budgétaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Processus en cours</li> </ul>			
<i>Règlement financier</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen du Règlement financier</li> </ul>		<b>Fin mai 2019</b>	<b>Modifié</b>
<i>Barème des contributions</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réunion conjointe du Comité des Représentants permanents (COREP), des experts des capitales et du F15</li> <li>Réunion conjointe du Comité des ministres sur le barème des quotes-parts et des contributions et le F15</li> </ul>		<b>12 février 2019</b>	<b>Barème des contributions pour la période 2020-2023</b>
<i>Fonds pour la paix</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un document de travail sur le barème des contributions                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Fonds pour la paix et opérations de soutien de la paix</li> <li>Nouvelle évaluation sur la distribution</li> <li>Aspect juridique (instrument et processus de gouvernance)</li> <li>Structure financière</li> </ul> </li> </ul>		<b>Terminé</b> <b>À déterminer avant la Conférence de l'UA</b> <b>4 février 2019</b>	<b>Rapport préliminaire produit et examiné, et décision prise</b>
<i>Conformité totale aux normes IPSAS</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation des actifs</li> <li>Suivi, avec le consultant, de l'évaluation des piliers (P. kankya), la division de la comptabilité et le cabinet de consultants recrutés pour le travail. Rapport périodique ou rapport final</li> </ul>		<b>Juin-juillet 2019</b>	<b>États financiers approuvés par le Conseil des auditeurs externes pour 2018</b>
<i>Renforcer le mécanisme de responsabilisation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Note conceptuelle et document de travail à rédiger et proposer aux États membres conformément aux règles d'or ;</li> <li>Mise en application de la responsabilité à l'aide des systèmes SAP, IPSAS, FRR, SRR, manuels et stratégies. (PBFA - AHRMD)</li> </ul>		<b>Juin-juillet 2019</b>	<b>Rapport préliminaire produit et examiné, et décision prise</b>
<i>Rapport de situation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement de l'Union et préparation du Rapport de situation pour le sommet de février 2019.</li> <li>Proposer une voie à suivre pour les modalités de mise en œuvre</li> </ul>		<b>30 janvier 2019</b>	<b>Rapport sur l'état de la mise en œuvre</b>
<i>États financiers de fin de l'année 2018</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calendrier de clôture</li> <li>Rapport périodique</li> <li>Clôture finale des comptes</li> <li>Produire les états financiers de 2018</li> </ul>		<b>31 mars 2019</b>	<b>Projet final à soumettre le 31 mai au COREP</b>
<i>Budget 2020 de l'UA</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon le calendrier et la nouvelle directive (base - Plafond)</li> </ul>		<b>10 mai</b>	<b>Rapport final soumis au COREP et au F15</b>

# RÉFORME ADMINISTRATIVE ET DES RESSOURCES HUMAINES

## I. INTRODUCTION

Suite à la décision Ext/EX.CL/Dec.1(XX) du Conseil exécutif de novembre 2018 - en particulier sur des questions mentionnées aux paragraphes (5) à (12) - relatives au statut des effectifs, à la gestion des performances de l'UA et au système de recrutement, au système de quotas du personnel, aux arriérés de salaires, à la gestion des voyages, à la passation des marchés et aux technologies de l'information, la Commission a été chargée d'élaborer une feuille de route concrète pour la mise en œuvre de ces décisions.

L'élaboration de la feuille de route a dûment tenu compte des dépendances entre les divers éléments et de la nécessité d'une approche progressive, le cas échéant, pour la mise en œuvre des initiatives.

Les principales initiatives et les résultats attendus inclus dans la feuille de route sont décrits ci-dessous. Les facteurs essentiels du succès à prendre en compte lors de la mise en œuvre de ces initiatives sont également mis en évidence dans ce document.

## II. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS INCLUS DANS LA FEUILLE DE ROUTE

### A. RÉVISION DES EFFECTIFS

Résultat attendu : un personnel hautement performant doté des compétences et aptitudes appropriées en place pour s'acquitter du mandat de la Commission de l'UA et des fonctions des départements.

### B. RÉVISION DE LA STRUCTURE DE L'UNION AFRICAINE

Résultat attendu : Une structure de l'UA efficace et efficiente en place pour mettre en œuvre l'Agenda 2063 et fournir des services de haute qualité.

### C. AMÉLIORATION DES RECRUTEMENTS À L'UNION

Résultat attendu : Un processus de recrutement crédible et transparent en place pour permettre le recrutement du personnel qualifié en temps opportun.

### D. RÉVISION DES STATUT ET RÈGLEMENT DU PERSONNEL DE L'UA

Résultat attendu : Un ensemble prévisible et transparent de règles et règlements du personnel place pour orienter la gestion efficace des ressources humaines conformément aux meilleures pratiques.

### E. RÉVISION DE L'ADMINISTRATION DES VOYAGES



Résultat attendu : Une administration efficace des voyages liés à l'UA axée sur les services dans un cadre transparent et responsable, reposant sur le meilleur rapport qualité-prix.

## **F. GESTION DE LA PERFORMANCE**

Résultat attendu : Un cadre de responsabilité clair qui intègre les résultats et la prestation comme éléments centraux.

### **III. PRINCIPAUX FACTEURS DE SUCCÈS**

Les principaux facteurs de succès à prendre en compte lors de la mise en œuvre des initiatives pour atteindre les décisions sont les suivants :

- a) Prise en compte des implications financières, juridiques et administratives sur le processus de mise en œuvre.
- b) Collaboration, consistance et cohérence des facteurs - c'est-à-dire entre les organes de décision et les divers départements responsables de la mise en œuvre des initiatives.

### **IV. FEUILLE DE ROUTE DÉTAILLÉE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS**

La feuille de route détaillée ci-après décrit les résultats, les initiatives de haut niveau et les délais pour la réalisation des décisions.

**PROJET DE FEUILLE DE ROUTE - RÉFORME ADMINISTRATIVE ET DE RESSOURCES HUMAINES**

ACTIVITÉS DE LA DÉCISION	STATUT	RESPONSABLE	ASSIGNÉ À	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	BUDGET REQUIS	COMMENTAIRES
<b>A. EXAMEN FONDAMENTAL DU PERSONNEL</b>	<b>EN COURS</b>	<b>COMMISSION</b>	<b>AHRM</b>	<b>19-11-2018</b>			
<b>RÉSULTAT</b> : un personnel hautement performant doté des aptitudes et compétences appropriées en place pour s'acquitter du mandat de la Commission de l'UA et des fonctions des départements							
<i>Donner un moratoire sur le recrutement de personnel à court terme, à durée déterminée et en SSA</i>	COMMENCÉ	AHRM	HR	T4 2018		NON	
<i>Effectuer l'audit de la gestion des ressources humaines</i>	PAS COMMENCÉ	AHRM	HR	T1 2019	T2 2019	OUI	L'audit doit inclure l'évaluation des compétences, des compétences et des capacités.
<i>Pourvoir aux postes réguliers vacants</i>	EN COURS	AHRM	HR	T1 2019	T2 2019	OUI	
<i>Élaborer une proposition (plan d'action) pouvant être mise en œuvre traitant de la question des effectifs non réguliers sans perturber les activités de la Commission.</i>	COMMENCÉ	Commission de l'UA	HR, PBFA, OLC	T4 2018	1 <sup>er</sup> février 2019	NON	
<i>Soumettre un rapport sur les implications financières, juridiques et administratives des mises en fin de service</i>	PAS COMMENCÉ	Commission de l'UA	HR, PBFA, OLC	T4 2018	1 <sup>er</sup> février 2019	OUI	

ACTIVITÉS DE LA DÉCISION	STATUT	RESPONSABLE	ASSIGNÉ A	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	BUDGET REQUIS	COMMENTAIRES
<b>B. EXAMEN DE LA STRUCTURE DE L'UA</b>	<b>PAS COMMENCÉ</b>	<b>Commission de l'UA</b>	<b>HR</b>	<b>T4 2018</b>	<b>T4 2020</b>		
<b>RÉSULTAT</b> : Une structure de l'UA efficace et efficiente en place pour mettre en œuvre l'Agenda 2063 et fournir des services de haute qualité							
<i>Développer feuille de route d'approche progressive</i>	PAS COMMENCÉ	Commission de l'UA	Commission de l'UA	T4 2018	T4 2018	NON	
<i>Présenter aux organes de décision une nouvelle structure de l'UA sur la base de la décision proposée en 2016 concernant la structure et la réforme</i>	PAS COMMENCÉ	AHRM, Commission de l'UA	AHRM	T1 2019	T2 2019	OUI	
<i><del>Examiner la structure des départements sur la base de la feuille de route et de la décision proposée en 2016 concernant la structure et la réforme</del></i>	<del>PAS COMMENCÉ</del>	<del>Commission de l'UA</del>	<del>AHRM</del>	<del>T1 2019</del>	<del>T4 20 20</del>	<del>OUI</del>	
<i>Soumettre la structure organisationnelle proposée aux instances dirigeantes et de décision de l'UA</i>	PAS COMMENCÉ	Commission de l'UA	Commission de l'UA	T1 2019	T2 2019	NON	

ACTIVITÉS DE LA DÉCISION	STATUT	RESPONSABLE	ASSIGNÉ À	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	BUDGET REQUIS	COMMENTAIRES
<b>C. AMÉLIORATION DES RECRUTEMENTS A L'UNION</b>	<b>PAS COMMENCÉ</b>	<b>États membres, Commission de l'UA</b>	<b>HR</b>				
<b>RÉSULTAT : Un processus de recrutement crédible et transparent en place. Rendre effectif le recrutement opportun de personnel qualifié.</b>							
Développer les termes de référence des experts des états membres	COMMENCÉ	AHRM	AHRM	30-nov-18	15 Déc .2 018	NON	Les termes de référence devraient être axés sur la refonte du système
Déployer des experts régionaux HR	PAS COMMENCÉ	États membres	États membres	Deuxième moitié de janvier	T3 2019	NON	
Examiner, recommander et soumettre un rapport sur les domaines à améliorer	PAS COMMENCÉ	États membres, Commission de l'UA	États membres, HR	T1 2019	Mi-avril	OUI	
Mettre en œuvre le nouveau système et les processus de recrutement	PAS COMMENCÉ	États membres, Commission de l'UA	États membres, HR	T4 2019	T4 2020	OUI	
<i>Configurer le mécanisme visant à intégrer le personnel recruté à court, le personnel à durée déterminée dans le système des quotas</i>	PAS COMMENCÉ	États membres, Commission de l'UA	AHRM	Fin janvier 2019	T4 2020	OUI	
<i>Mettre en œuvre le système de quotas de la Commission de l'UA au niveau d'autres organes</i>	PAS COMMENCÉ	AHRM	HR	T2 2019	T2 2019	NON	
<i>Soumettre le rapport d'avancement sur le statut des quotas aux États membres</i>	PAS COMMENCÉ	AHRM	HR	19 janvier	Mensuel	OUI	

ACTIVITÉS DE LA DÉCISION	STATUT	RESPONSABLE	ASSIGNÉ À	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	BUDGET REQUIS	COMMENTAIRES
<b>D. RÉGLEMENT DU PERSONNEL ET RÉVISION DU RÉGLEMENT</b>	<b>EN COURS</b>	<b>Commission de l'UA</b>	<b>AHRM</b>	<b>T1 2019</b>	<b>T2 2019</b>	<b>Non</b>	
<b>RÉSULTAT</b> : Un ensemble prévisible et transparent de règles et règlements pour le personnel en place pour orienter la gestion efficace des ressources humaines conformément aux meilleures pratiques.							
<i>Présenter le nouveau Règlement du personnel à la Commission et à d'autres organes</i>	EN COURS	Commission de l'UA	AHRM	T1 2019	T2 2019	NON	Le Règlement du personnel révisé devrait inclure des dispositions pour la protection des dénonciateurs et la confidentialité, ainsi que des dispositions pour la catégorie du personnel recruté au niveau local.
<i>Présenter et adopter le Règlement du personnel aux organes de décision</i>	PAS COMMENCÉ	Commission de l'UA	AHRM	T1 2019	T2 2019	NON	
<i>Populariser et mettre en œuvre</i>	PAS COMMENCÉ	AHRM	HR	T3 2019			

ACTIVITÉS DE LA DÉCISION	STATUT	RESPONSABLE	ASSIGNÉ À	DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	BUDGET REQUIS	COMMENTAIRES
<b>E. EXAMEN DE L'ADMINISTRATION DES VOYAGES</b>	EN COURS	Commission de l'UA	AHRM	T4 2018	T1 2019	NON	
<b>RÉSULTAT :</b> Administration des voyages de l'UA efficace, efficiente et axée sur le service dans un cadre transparent et responsable, fondé sur le rapport qualité-prix.							
<i>Examiner et mettre en œuvre la politique de déplacement</i>	EN COURS	Commission de l'UA	AHRM	T4 2018	T1 2019	NON	
<b>F. GESTION DE LA PERFORMANCE</b>	EN COURS	Commission de l'UA	AHRM	T1 2019	T4 2020		
<b>RÉSULTAT :</b> Un cadre de responsabilisation clair qui intègre les résultats et la prestation comme éléments centraux							
I. Renforcer le système de gestion du rendement	EN COURS	AHRM	HR	T1 2019	T2 2019	OUI	
II. Renforcer les capacités	EN COURS	Commission de l'UA	HR	T1 2019	T4 2020	OUI	
III. Soutenir le leadership	EN COURS	Commission de l'UA	BDCP	T1 2019	Continu	NON	

**La Commission présentera un rapport sur l'analyse des implications financières, juridiques et administratives de la présente feuille de route aux organes de décision au premier trimestre de 2019**

Les activités nécessitant un budget supplémentaire qui figurent dans la feuille de route entrent dans la catégorie des « *imprévus* », car la décision a été prise en novembre 2018.

2019-11-11

# Road Map for the Implementation of the African Union's Administrative and Financial Reforms

African Union

African Union

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8137>

*Downloaded from African Union Common Repository*